

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 14 OCTOBRE 2010**

Le 14 Octobre 2010 à 12 h, les administrateurs de la Société EFISOL, Société Anonyme au capital de 6.885.696 euros dont le Siège Social est à NANTERRE (92) 14/24 rue des Agglomérés, se sont réunis audit Siège sur convocation de leur Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant

- nomination du Président – Directeur Général,
- état de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible,
- activité des premiers mois 2010,
- estimation de la clôture 2010,
- répartition des jetons de présence,
- actualisation du dossier d'Espérazza,
- questions diverses.

Etaient présents

- | | |
|------------------------------|----------------------|
| - Monsieur P- E.BINDSCHEDLER | Administrateur |
| - Madame J. BINDSCHEDLER | Administrateur |
| - Monsieur D. GLATTFELDER | Administrateur |
|
 | |
| - Monsieur L. GENTY | Représentant du C.E. |
| - Monsieur J- M. RADIX | Représentant du C.E. |
| - Monsieur G. RAYNAL | Représentant du C.E. |
| - Monsieur D. WURTZER | Représentant du C.E. |

Etait absent excusé

- | | |
|----------------------------------|-------------------------|
| - ERNST & YOUNG Audit | |
| représentée par Monsieur CARREGA | Commissaire aux Comptes |

Tous les administrateurs en exercice étant présents ou représentés, le Conseil peut valablement délibérer. Monsieur Bindschedler informe le Conseil de la prise de contrôle en date du 1^{er} octobre 2010 d'Efisol et de ses filiales par le Groupe SOPREMA.

1. Nomination du Président – Directeur Général

Après en avoir délibéré, le Conseil élit à l'unanimité Monsieur Pierre – Etienne Bindschedler demeurant 3 Haute Corniche à Obernai (67210) en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Bindschedler déclare accepter cette nomination et déclare ne tomber sous aucune interdiction légale pour exercer lesdites fonctions.

En application de l'article 24 des statuts, le Conseil d'Administration décide que la Direction Générale de la Société sera assumée, sous sa responsabilité, par le Président du Conseil d'Administration qui prend le titre de Président – Directeur Général.

Le Conseil confère au Président - Directeur Général les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social, et en assurer sous sa responsabilité la Direction Générale conformément aux statuts.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Président – Directeur Général aura la possibilité de constituer tous mandataires spéciaux avec faculté de délégation.

Monsieur Pierre – Etienne Bindschedler ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Président – Directeur Général.

2. Etat de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible

Les chiffres communiqués au Conseil sont commentés

ACTIF REALISABLE ET TRESORERIE

Le poste clients suit la baisse du délai de paiement au 30 juin 2009 le délai de paiement était encore de + de 70 jours car nos gros clients POINT P continuaient sur le 1^{er} semestre de payer sur la base d'avant la loi LME soit 90 jours. Au 30 juin 2010 le délai de paiement est de 60 jours.

Les effets à l'encaissement sont en baisse car le mode de paiement de nos clients a changé le virement remplace la traite.

Les autres créances sont en baisse de 36 %.

Les disponibilités progressent de 173 %.

PASSIF EXIGIBLE

Le poste fournisseur est en hausse de 3% alors que l'activité est équivalente à 2009. Cette hausse traduit la volonté de stockage pour faire face à une demande croissante et un début de hausse des prix matières. Les dettes fiscales et sociales baissent de 26,55 %. Cette baisse est due au fait que nous avons déjà payé l'intégralité de notre impôt société ce qui n'était pas le cas au 30 juin 2009.

La variation des autres dettes est due essentiellement à la mise en compte courant du dividende 2009 de 12.386 K€.

CONCLUSION

La situation ACTIF PASSIF s'améliore par rapport au 30 juin 2009 de 1.250 K€ soit 114 %.

Cette amélioration est la conséquence de la baisse de notre programme d'investissement.

3. Activité des huit premiers mois 2010

L'activité des premiers mois est similaire à l'année précédente par suite du ralentissement des trois premiers mois, dû aux intempéries.

Toute la gamme EFISOL Minéraux et Polyuréthane a été touchée.

Le chiffre d'affaires s'est redressé sur les mois de juin et juillet pour finir fin août à + 595 K€ par rapport à 2009.

Les prix de vente, en particulier en étanchéité, ont commencé à chuter.

Les prix d'achats matières, notamment isocyanate et vermiculite, ont augmenté très fortement.

Des pénuries ont été observées en Europe. EFISOL a pu livrer ses clients, mais a dû limiter les livraisons en vermiculite M.

4. Estimation de la clôture 2010

• Bilan prévisionnel

Les investissements engagés au 1^{er} semestre, sont de 988 K€.

Les stocks sont en hausse de 495 K€ à activité constante.

Pour le poste clients, le délai d'encaissement résultant de la loi LME est de 60 jours pour la majorité de nos clients.

Les dettes fournisseurs passent de 24.461 K€ à 25.282 K€ en hausse de + 3,36 %, et le délai de paiement passe de 79 jours à 82 jours.

Les dettes fiscales baissent de 26,57 %.

• **Compte de résultat prévisionnel estimé à fin 2010**

Le résultat au 30 juin 2010 donne un bénéfice net de **5.972 K€** en léger retrait de 2% par rapport au 30 juin 2009.

Le chiffre d'affaires est en légère baisse de **65.082 K€** contre **65.228 K€** au 30 juin 2009 soit -0,22 %.

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à **54.837 K€** contre **54.670 K€** en hausse de 0,31 %.

Un résultat d'exploitation de **10.597 K€** est dégagé, en régression de **267 K€** soit 2,46 %.

Les achats de marchandises et matières premières sont en baisse de **384 K€**.

Les autres achats et charges externes augmentent de **140 K€** soit 1,26%.

Les impôts et taxes sont à la baisse de **92 K€** soit près de 11 %.

Au niveau des frais de personnel, la masse salariale comparativement à 2009 est en augmentation de **67 K€** soit 1,8 %. Les autres charges baissent de **+ 141 K€**.

Le résultat financier négatif en 2009 repasse positif de **10 K€** contre **-96 K€** au 30 juin 2009 en raison des placements en DAT.

Le résultat exceptionnel est négatif pour **728 K€** (contre **664 k€** en 2009) en raison de la hausse des amortissements dérogatoires liée à la ligne 5.

L'impôt société baisse de 3,54 % en harmonie avec la baisse du résultat d'exploitation -2,64 %.

Le bénéfice net au 30 juin 2010 régresse en valeur de **122 K€** soit -2 %.

5. Répartition des jetons de présence

Monsieur le Président expose que l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue le 30 Juin 2010 a fixé à 36.000 euros le montant annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration.

Il propose que ce montant soit réparti également entre les trois administrateurs en fonction. Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

6. Actualisation du dossier d'Espéraza

Evolutions depuis le Conseil d'Administration d'avril 2010

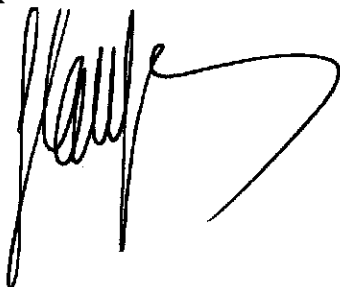
- Rapport d'expertise judiciaire déposé en juin 2010 concernant le dossier UDINA (1^{er} dossier ouvert),
- Désignation d'un troisième CRRMP situé à Lyon dans le dossier WISSEMER.

7. Questions diverses

Libres échanges entre les différents participants au Conseil d'Administration.

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE.

Un Administrateur



Le Président

